

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction
de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

Arrêté du 11 octobre 2017 portant nomination au grade de sous-lieutenant à titre temporaire dans la gendarmerie nationale

NOR : INTJ1724088A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4134-2 ;

Vu le décret n° 2012-1456 du 24 décembre 2012 modifié portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2011 modifié fixant l'organisation générale de la scolarité des élèves admis à l'École des officiers de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Les aspirants suivants, de recrutement OCTA TITRES, sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Losange Astrid	NIGEND : 405 250
Nunès Magali	NIGEND : 405 338
Belkisse Camille	NIGEND : 405 223
Picaud Georges	NIGEND : 405 245
Vermeersch Pierre	NIGEND : 405 263
Petracca Caroline	NIGEND : 388 370
Vitry David	NIGEND : 388 375

Article 2

L'aspirant suivant, de recrutement OCTA TITRES, est nommé, pour la durée de la formation initiale, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} octobre 2017 :

Cattelin Henri	NIGEND : 408 036
-----------------------	------------------

Article 3

Les aspirants suivants, de recrutement OCTA SD CAT B, sont nommés, pour la durée de la formation complémentaire, au grade de sous-lieutenant à titre temporaire à compter du 1^{er} août 2017 :

Peccoud Florian	NIGEND : 378 745
Petit-Barat Sabrina	NIGEND : 245 970
Rochel Arnaud	NIGEND : 218 744
Lernould Emmanuelle	NIGEND : 300 966
Pinchon Audrey	NIGEND : 301 217
Laval Mélissa	NIGEND : 237 677

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 octobre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD